

### Près de 2,5 millions de dollars investis dans les écoles du Sud-Ouest

Montréal, le 14 avril 2010—Les commissaires scolaires du Sud-Ouest, **Benoît Dorais** et **Daniel Bélanger**, se réjouissent des investissements effectués par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans le cadre du programme *Résorption du déficit d'entretien 2009-2010*. Dans ce secteur, c'est près de **2,5 millions de dollars** qui sont investis pour financer la rénovation et l'entretien de **trois écoles**.

La nature des travaux varie d'une école à l'autre selon les besoins soigneusement déterminés par des professionnels. Par exemple, l'école Charles-Lemoyne procèdera, entre autres, à l'enlèvement de matériaux contenant de l'amiante, tandis que les écoles Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours et Ludger-Duvernay effectueront notamment le remplacement de leur système d'alarme-intrusion et de chaudières pour l'alimentation en chauffage. (Une liste complète des travaux effectués dans les écoles du territoire est disponible en annexe.)

« Cet investissement, plus que nécessaire, nous permettra de continuer à offrir à nos élèves un environnement propice à la réussite scolaire. En effet, l'école est bien plus qu'un lieu d'apprentissage, c'est aussi un milieu de vie. Ces travaux permettront donc de maintenir un milieu de vie adéquat, agréable et sécuritaire tant pour les élèves que pour le personnel des écoles », indique Daniel Bélanger, commissaire scolaire de Ville-Émard-Côte-Saint-Paul.

« Aussi, plusieurs de ces travaux seront effectués dans le respect du Plan vert de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). En effet, certaines rénovations contribueront à l'atteinte des objectifs des mesures d'efficacité énergétique du Plan vert, permettant ainsi de diminuer les émissions de gaz à effet de serre produites par la CSDM », ajoute Benoît Dorais, commissaire scolaire de Saint-Henri-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles.

À la CSDM, ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme *Des Grands chantiers*, un vaste plan de rénovation. Ils permettront de résorber les retards d'entretien accumulés et de préserver le patrimoine scolaire.

Rappelons que les sommes du programme *Résorption du déficit d'entretien 2009-2010* proviennent du volet Éducation du *Plan québécois des infrastructures (2007-2012)*, destinés à mettre aux normes les établissements scolaires. **Pour l'année 2009-2010, l'ensemble des écoles de la CSDM bénéficiera d'une somme de plus de 23 millions de dollars.**

-30-

**Source** : Ariane Pichette Neveu  
Chargée des communications  
Bureau des commissaires  
[pichette.a@csdm.qc.ca](mailto:pichette.a@csdm.qc.ca)  
514-596-6000, poste 6025



**ILS IRONT LOIN**

**Commission  
scolaire  
de Montréal**